

LA RESIDENCE BELLE PLAGE
 SECRETARIAT - Anna
 41 bis rue Anatole France
 85360 LA TRANCHE SUR MER
 Tél. : 02 51 28 78 62 ou 06 44 37 78 80
 Mail : contact@residencebelleplage.com
 Site : www.residencebelleplage.com

Contrat de réservation

« Salon des Praticiens et Approches Bien Etre »
 du mercredi 14 au dimanche 18 Octobre 2015

Nom :
 Adresse :
 CP et Ville :
 Tél :
 Mail :

Nous vous proposons 2 formules en appartement partagé pour la semaine du « Salon des Praticiens et Approches Bien être » - Octobre 2015 :

« **Formule location** » dans un appartement partagé : **30 €** /nuit et /pers.

Ne comprend pas les draps, la restauration, ni le ménage. Hébergement en chambre double ou familiale selon le nombre de personne. La cuisine, salon, salle à manger, terrasse, salle de bains et wc sont à partager.

« **Formule hôtelière** » dans un appartement partagé : **80 €** /nuit et par chambre double (2 pers. max).

Comprend la mise en place hôtelière, drap et linge de toilette. Mise à disposition d'une chambre double avec salle de bains et wc privatif. La cuisine, salon, salle à manger, terrasse sont à partager. Ne comprend pas la restauration, ni le ménage.

Je souhaite être hébergé :

Du au Octobre 2015 - soit nuits

Nombre de personnes :

Formule	Prix unitaire	Nbre de pers.	Total	Nbre de nuits	Total TTC
<input type="radio"/> Formule location	30 € /nuit et /pers.	x	=	x	=
ou					
<input type="radio"/> Formule hôtelière	80 € /nuit et /chb double	2 pers. max		x	=

• Merci de bien vouloir nous renvoyer ce contrat complété, signé et accompagné de votre règlement pour confirmer votre réservation.

• Un dépôt de garantie d'un montant de 100 € vous sera demandé à votre arrivée pour la caution de l'appartement

• Votre arrivée est possible entre 15h00 et 17h30.

En cas de retard ou de demande particulière, merci de contactez le **02 51 28 78 62** ou le **06 44 37 78 80**

Votre départ : avant 10h00.

• Options : - Kit grand drap : 12€ / - Kit petit drap : 8€ / - Kit bains : 6 € / - Forfait ménage (voir tarif)

Je soussigné (Nom et Prénom) déclare être d'accord sur les termes de ce contrat.

Fait à Le

(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & DE RESERVATION

1- Réservation :

- ✓ **par courrier ou téléphone** : 41 rue Anatole France – 85360 La Tranche sur Mer - 33 (0)2 51 28 78 62
- ✓ **par courriel** : contact@residencebelleplage.com

Toute réservation à la RÉSIDENCE BELLE PLAGES deviendra effective à réception du contrat de réservation accompagné d'un acompte, dont le montant s'établit comme suit :

- **Séjour semaine** : 30 % du montant de la location + 26 € de frais de réservation + 2,7 % du montant de la location de frais d'Assurance Annulation (facultatif, voir § 8 assurance annulation)
- **Séjour week-end et mid-week** : 30 % du montant de la location + 10 € de frais de réservation + 2,7 % du montant de la location de frais d'Assurance Annulation (facultatif, voir § 8 assurance annulation)

2- Moyens de paiements :

- ✓ Chèque bancaire ou CCP
- ✓ Chèques vacances ANCV (en entier avec la bande supérieure)
- ✓ Virement bancaire
- ✓ Carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + cryptogramme) pour les réservations par téléphone et internet.

3- Prix :

Les prix indiqués sur la grille tarifaire s'entendent TTC et charges comprises (eau, électricité, chauffage) et concernent l'hébergement seul.

Ils n'incluent pas l'assurance facultative, les frais de dossier, la taxe de séjour (taxe /jour/personne dont le barème est fixé par arrêté municipal, au profit de la commune) ou le supplément animal domestique. Ils ne comprennent pas les prestations optionnelles proposées telles que location de linge de toilette, ménage, qui doivent être ajoutées au montant initial de la location.

La RÉSIDENCE BELLE PLAGES se réserve la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et/ou réglementaire ayant une incidence sur les prix (modification du taux de TVA, nouvelle taxe...).

4- Dépôt de garantie :

Un **dépôt de garantie** allant de **deux cent cinquante (250) € à quatre cents (400) €** par appartement (selon la surface et la durée de la location) sera demandé au Client lors de son arrivée. Il sera restitué au plus tard dans les 2 semaines suivant la fin du séjour, déduction faite s'il y a lieu des indemnités retenues dans le cas où le logement ne serait pas rendu dans un parfait état de propreté, sans objet manquant et en cas de dégâts occasionnés aux locaux loués, aux objets mobiliers les garnissant et aux parties communes de la Résidence. Si le dépôt de garantie s'avérait insuffisant pour couvrir les dégâts occasionnés, une facture serait alors adressée au Client qui serait dans l'obligation de payer la différence entre le montant des dégâts et le dépôt de garantie.

Les animaux domestiques sont accueillis (1 seul par appartement) dans la mesure où leur présence a été spécifiée lors de la réservation, sur présentation d'un certificat antirabique, d'un carnet de santé et du numéro de tatouage. Votre compagnon ne devra jamais être laissé seul dans l'appartement. Les animaux relevant de la 1ère ou de la 2ème catégorie selon la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 ne sont pas accueillis. Les animaux devront être tenus en laisse dans l'enceinte de la Résidence. Nous demanderons aux maîtres de nos amis à 4 pattes de leur prévoir une promenade au-delà de l'enceinte de la Résidence et de ses abords pour satisfaire leurs besoins naturels. Des sacs pour déjections canines seront mis à disposition. Prévoir un supplément de 10 € /week-end et de 25 €/semaine.

5- Locations :

Les locations d'hébergement se font à la semaine entière en juillet et août, débutant le vendredi à 15 h jusqu'au vendredi suivant 10 h. En dehors de cette période, possibilités de location au week-end ou mid-week et à la nuitée.

Attention : Pour des raisons de sécurité et d'assurance, **il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus** dans chaque location. Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès.

6- Conditions de règlements / Paiement du solde : Toute réservation est confirmée et devient effective à réception de l'acompte (voir montant §1 Réservation).

L'intégralité du montant de la location et de l'assurance éventuellement souscrite est exigible **30 jours avant la date d'arrivée**.

Attention, la RÉSIDENCE BELLE PLAGES n'adresse aucun rappel de règlement. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais impartis, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises à la RÉSIDENCE BELLE PLAGES.

Tout séjour réservé moins de 30 jours avant la date d'arrivée, est payable en totalité le jour de la réservation.

7- Modification ou Annulation :

À réception de l'acompte, la réservation devient définitive et nominative. Toute modification au contrat devra être signalée au préalable, et ne sera possible qu'après accord de la RÉSIDENCE BELLE PLAGES. Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise à la RÉSIDENCE BELLE PLAGES.

Pour tout séjour annulé dans les 30 Jours précédant la date d'arrivée, tout séjour interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise à la RÉSIDENCE BELLE PLAGES.

8- Assurance Annulation (facultative) :

Nous vous recommandons de souscrire à notre garantie assurance Annulation d'un montant de **2,7 %** du montant de la location.

Elle est **payable en totalité** à la réservation, avec l'acompte de confirmation de séjour et est soumise à des **conditions d'applications** :

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par courrier recommandé, avec justificatifs, au plus tard dans les 48 heures après l'événement ayant entraîné l'annulation, et uniquement pour les motifs suivants :

- ✓ Accident, maladie ou décès de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants.
- ✓ Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint, survenu après la réservation.
- ✓ Préjudices graves atteignant la résidence principale (incendie, dégât des eaux, vol, catastrophes naturelles).

La garantie Annulation assure le remboursement des sommes versées hors frais de réservation et d'assurance annulation. La garantie Annulation cesse ses effets dès l'arrivée du résident dans la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.

9- Responsabilité :

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de la RÉSIDENCE BELLE PLAGES ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les logements que dans les parkings ou les locaux communs. Le Client est responsable de l'ensemble de ses biens. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires les concernant.

Les oublis d'effets personnels à l'intérieur d'un logement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de RÉSIDENCE BELLE PLAGES.

10- Attribution de juridiction :

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est fait expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon.

Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français.